



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 28-07-2026 /

Dossier complet le : 28-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021611/KK P

1 Intitulé du projet

Reconversion du site VERTBAUDET sise Rues du Levant/Winoc Chocqueel a TOURCOING (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

3F NOTRE LOGIS

Raison sociale

SA

N° SIRET

88638052600030

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

RAULT

Prénom(s)

Francois-Xavier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Historiquement, occupe par l'activité industrielle (à savoir le site Verbaudet), le site correspond à un secteur de recomposition urbaine sur Tourcoing et permettra d'accueillir un nouveau quartier de vie répondant aux objectifs de densification des cœurs d'îlots et de limitation de l'artificialisation des sols. Des démolitions seront nécessaires (environ 1 400m²) et le bâtiment principal (Bâtiment A) sera réhabilité ainsi que deux autres bâtiments (cf. Annexe 5b et 5e). Le programme envisage propose la réalisation de 344 logements répartis en 3 lots en plus de la création de 2 cellules commerciales au sein du bâtiment A d'une surface de 400m². (cf. Annexe 5c et 5e) Cette programmation répond ainsi aux principes de mixité sociale et fonctionnelle. Le projet ne se limitera pas au développement d'une nouvelle zone d'habitat mais participera au maillage inter-quartier, à l'amélioration de la qualité de vie des riverains / au développement d'espaces communs (square notamment ouvert sur le futur tramway). Les espaces de stationnement répartis sur le site seront soit en aérien, en RDC ou en sous-sol et seront accessibles majoritairement par la voie interne créée et connectée à la Rue Winoc Chocqueel ou par la Rue de l'Épine (Parking A). Les cheminements doux sillonneront en cœur de site au

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de répondre aux besoins du territoire et notamment : - Proposer une nouvelle offre en logements alliant mixité sociale (Logements sociaux, Résidence jeunes actifs et logements en Accession) et fonctionnelle (commerces/ square) ; - Reconvertir et désimperméabiliser le site en nouveau quartier de vie proposant de nouveaux maillages doux inter-quartiers notamment entre les quartiers d'habitat et les différentes polarités (commerces / arrêts de bus...) et de nouveaux espaces végétalisés (cheminements végétalisés, square, ...) (An.5e et 5f) ; - Proposer de nouvelles connexions douces entre le quartier et le square ainsi que le futur tramway : mail doux depuis la Rue Winoc Chocqueel permettant de rejoindre le square installé en front du bâtiment emblématique réhabilité / un maillage doux venant se connecter à la future desserte en Tramway ; - Proposer une qualité paysagère et architecturale permettant d'améliorer le cadre de vie des riverains tout en participant au développement de la biodiversité sur le site : gestion différenciée et choix d'espèces locales, proposer de nouvelles ouvertures vers et depuis le tissu urbain existant en travaillant sur les cœurs d'îlots/ gradient des hauteurs / développement d'une trame verte et bleue en lien avec l'existant / gestion

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet fera l'objet d'un depot de permis d'aménager valant permis de demolir envisage fin juillet 2026. En parallele, seront deposees des permis de construire a l'echelle des macro-lots. Les travaux de demolition et de depollution ne pourront donc demarrer qu'apres la fin de la purge du permis d'aménager (soit en 2027). Ensuite, s'en suivront les travaux de viabilisation et de construction a partir du deuxieme semestre 2027. Les premiers habitants/ usagers du site devraient arriver en 2030. Il convient de preciser que les installations de chantier seront positionnees sur la zone de projet. Une attention particuliere sera menee par le Maitre d'Ouvrage sur la gestion du chantier et de ses abords vis-a-vis des riverains actuels du site (communication et plan de gestion du chantier).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ce nouveau quartier de vie repondra aux besoins exprimes sur le territoire notamment en terme de diversite de l'offre en logements (typologies diversifiees /mixite sociale, fonctionnelle) et services. La reconversion du site offrira de nouveaux liens inter-quartiers renforces par le developpement des espaces communs aux fonctions multiples (recreative / ecologique / paysagere / lieu de lien social...) dans laquelle chaque usager pourra deambuler pour rejoindre les amenagements existants et les differentes polarites du territoire. Ce sont environ 561 habitants qui viendront prendre place sur ce quartier en recomposition, ou un accent particulier sera mis sur les volets paysager, hydraulique et architectural favorisant ainsi le developpement de la biodiversite in-situ et la qualite de vie. Les modes doux sont privilegies au travers de l'aménagement d'un mail pieton centrale et des cheminements aménages rejoignant les espaces publics et prives crees et existants ainsi que les differentes polarites. Ceci permettra de minimiser les flux de vehicules legers et augmenter le report sur les modes actifs / transports en commun. Les eaux pluviales seront tamponnees avant infiltration totale ou partielle selon les secteurs et complete par un rejet a debit limite aux reseaux existants. Le traitement paysager des coeurs d'ilots apportera une plus-value au secteur et enrichira la trame verte et le developpement de la biodiversite sur site, adossees aux espaces verts publics (plantations d'arbres / pose de nichoirs et gites / prairie fleurie, massif plante, ...). Le choix des essences vegetales mises en place a ete etudiee pour eviter les besoins en arrosage et seront geres principalement en gestion differenciee. La materialite des espaces communs permettra de

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1 depot de Permis d'Amenager valant permis de demolition / Pour l'aménagement et la construction de chacun des macro-lots, un permis de construire sera depose. A noter, enfin, que le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau (declaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
surface du terrain Surface Plancher Nombre de logements (cf Annexe 5c) Residence jeunes actifs Commerces	(17 977 , m²) (17 070, m² (environ)) (185 , logements) (1, unite) (2, unites)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° ° Lat. : °N ° ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° Lat. : ° ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU3.1 de la MEL. Zone de projet classée en zone UCA1.1.2 (Centralité mixte des villes centres d'agglomération) (cf. Annexe A.5).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone de projet s'inscrit en dehors des ZNIEFF. Les plus proches sont : - la ZNIEFF I : "Lac du Heron", installée à 7,96 km environ au Sud de la zone de projet ; - la ZNIEFF II : "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem", installée 7,88 km au Sud de la zone de projet. (cf. Annexe A.4)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un PPBE est en cours sur le territoire communal. Néanmoins, la majeure partie du site s'inscrit dans un secteur expose au bruit de jour comme de nuit (cf. Annexe A.8). La zone de projet s'inscrit le long d'une voie bruyante ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral et donc en secteurs affectés par le bruit (cf. Annexe A.7.). A noter qu'une étude acoustique a été réalisée et a classé la zone
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone de projet s'inscrit majoritairement dans une zone ZPPAUP, les monuments historiques les plus proches sont : - La Gare de Tourcoing installée Place Pierre Semard, située à environ 450 m au Sud-Ouest de la zone de projet ; - Le Centre d'Histoire Locale de Tourcoing installé Rue de Tournai et situé à environ 800 m au Nord-Ouest de la zone de projet (cf. Annexe A.6).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone de projet ne fait pas partie des zones humides identifiées au S.D.A.G.E Artois-Picardie (cf. Annexe A.3). De plus, une étude de caractérisation de zone humide a été menée sur site et a conclu en l'absence de zone humide (cf. Annexe C).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le Plan de Prévention des Risques Inondations Ruissellement Nord-Ouest de Lille s'applique sur une partie du territoire communal de Tourcoing. Néanmoins, la zone de projet s'inscrit en dehors des zones concernées
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi Ruissellement Nord-Ouest a été approuvé le 10/10/2019 et a fait l'objet d'une modification approuvée le 21 janvier 2025 par arrêté préfectoral.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site n'est pas répertorié en site BASOL. Un diagnostic environnemental a été réalisé au droit du site par le bureau d'études SOLPOL ayant identifié des sources potentielles de pollution (2 transformateurs électriques / anomalies en métaux lourds sur les terrains superficiels / impacts en hydrocarbures au droit de T8 et des impacts en HCT dans les remblais). Cette étude est jointe en
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone de projet s'inscrit en-dehors de zones à enjeu eau potable au SDAGE Artois-Picardie et ne s'inscrit pas dans les Aires d'alimentation de Captages (cf. Annexe A.2).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone de projet ne s'inscrit pas dans des Aires d'alimentation de Captages, ni au sein de périmètres de protection édifiés autour des captages d'eau potable.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche est : - "Les Abords du Moulin du Coulombier " situé à environ 5,53 km au Sud-Est de la zone de projet (cf. Annexe A.10).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone de projet est installée en dehors des zones NATURA 2000. Les plus proches sont : - la " Vallée de l'Escaut en aval de Tournai" (BE32002C0) ; - la " Bossen van de Vlaamse Ardennen en andere Zuidvlaamse bossen" (BE2300007) (cf. Annexe 7).
D'un site classé ?	☐	☒	Les sites classés les plus proches sont : - le "Chateau du Vert-Bois et son parc" située à environ 3,7 km ; - le "Parc Barbieux" située à Roubaix à environ 4,17 km (cf. Annexe A.9).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucune activité nécessitant des prélèvements directs d'eau ne sera présente sur le site. Cependant, le projet nécessite une alimentation en eau potable assurée par un maillage sur le réseau de desserte existant. Les logements créés accueilleront une population estimée à env. 561 habitants. Sur la base d'une consommation journalière de 120l/j/hab, cela correspond à un volume de 67 22 m ³ /j. A noter que des cuves de récupération des
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Dans le cadre de l'aménagement des bâtiments et notamment du sous-sol et de la création des ouvrages de tamponnement enterrés, les terrains seront décaissés. A noter que des réflexions sont en cours sur la réutilisation des matériaux issus de la démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les aménagements ainsi que les constructions, des apports de matériaux extérieurs seront nécessaires.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Dans le cadre des appels d'offres des entreprises, il pourra être envisagé la mise en place de matériaux éco-responsables (matériaux recyclés / biosources...).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est repris en zonage d'assainissement collectif. Les eaux pluviales seront tamponnées puis gérées en tout ou partie par infiltration, complète par un rejet à débit limité à 2 l/s/ha vers le réseau existant de la Rue Winoc Chocqueel. En terme d'eau potable, le projet est desservi par un réseau eau potable et des réseaux/poteaux incendie sont existants aux abords.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet correspond à une reconversion d'une friche. Aucun enjeu écologique n'est identifié sur le site au regard de son occupation antérieure et de sa localisation en contexte urbain. Le projet apportera ainsi une plus-value écologique dans un secteur très urbain : plantation d'arbres et alignements multi-strates / gestion différenciée et choix d'espèces locales peu consommatrices en eau / haies / arbres au droit des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site correspond à une friche industrielle n'engendrant pas de consommation d'espaces naturels. À noter que le site est actuellement imperméabilisé sur 92.9% de son emprise. Après projet, les surfaces imperméables représenteront 64.1%. Ainsi, le projet participera à la désartificialisation du site et la part d'espaces verts passera de 7% à 36%. Un comparatif de l'évolution des
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Concernée par un risque moyen au retrait-gonflement des argiles (Cf. An.A.1), des reconnaissances de sol seront menées sur site avant toute construction afin de prendre en compte les recommandations et dispositions constructives adéquates. La zone de projet s'inscrit également en zone de sismicité modérée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	S'agissant d'une future zone d'habitat, le projet n'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Au regard de son usage antérieur et de la pollution, mise en évidence en Annexe D, la mise en place du plan de gestion permettra d'assurer une compatibilité du projet avec les sols

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Ce nouveau quartier de vie va, a fortiori, engendrer des déplacements supplémentaires. De par sa localisation à proximité des équipements, commerces et services, et de la desserte en transport en commun qui va s'enrichir avec l'arrivée du tramway, les déplacements motorisés pourront être minimisés : maillages doux créés entre les Rues Winoc Chocqueel / Chateaubriand et de l'Épine venant se connecter sur l'existant (cf. Ap A 12 et Ap A 13).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux, le projet pourra induire des nuisances sonores pour les riverains, néanmoins, ceux-ci seront réalisés en jours ouvrés et en journée afin de minimiser la gêne occasionnée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La zone de projet se situe en zone d'ambiance modérée et des travaux ont été réalisés sur la rue Winoc Chocqueel ne nécessitant pas la mise en place de prescription particulière au droit du site.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	De manière temporaire pendant la phase chantier, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Des lors que le chantier sera terminé, aucune vibration ne viendra altérer la qualité de vie des habitants du quartier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses seront émises principalement par les espaces de circulation VL (pour rejoindre les parkings et modes doux) au cœur du site. Un éclairage performant adapté sera installé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Afin d'éviter la pollution lumineuse nocturne pour la faune locale, le square central sera éclairé via la mise en place d'un éclairage avec système de détection de présence.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets dans l'air induits par le projet seront liés à l'augmentation du trafic VL. À noter que ceux-ci pourront être minimisés grâce à la proximité des équipements, commerces et services ainsi que des transports en commun (avec l'arrivée du tram en complément). Enfin, l'évolution du parc automobile avec la multiplication des véhicules propres participera également à réduire les rejets dans l'air et la
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	L'ensemble des eaux pluviales sera tamponné avant infiltration totale et/ou partielle selon les secteurs, complète par un rejet à débit limité de 2 l/s vers le réseau existant de la Rue Winoc Chocqueel.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Des matériaux semi-perméables à perméables seront mis en place. À noter que la pose de systèmes de récupération des eaux issues des toitures est imposée afin de les réutiliser pour l'arrosage et les WC.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet va engendrer un rejet d'eaux usées. A noter que l'ensemble des eaux usées seront collectées par des réseaux EU gravitaires rejoignant les réseaux existants. A terme, l'ensemble des effluents rejoindra la station d'épuration de Roubaix-Wattrelos d'une capacité de 417 000 Equivalents-habitants avant rejet au milieu naturel à savoir la rivière Espierre.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits pendant la phase chantier seront évacués dans des centres de traitement appropriés ou réutilisés sur place. A terme, le projet produira des déchets liés aux logements. La gestion des déchets sera assurée via la mise en place de locaux poubelles dans les bâtiments, ainsi que des aires de présentation de poubelles pour la collecte via le domaine public.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le parti paysager travaille sur le projet proposera une trame verte accompagnant les maillages doux et les espaces de stationnement en aérien. Le projet apportera une plus-value paysagère & architecturale offrant de nouvelles perspectives visuelles depuis l'existant : arbres, plantes, végétalisation des coeurs d'îlots, square, développement d'une trame bleue adossée à la trame verte en accompagnement de la voie et du square.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'apport du projet va induire la création de surfaces d'espaces verts favorables au développement d'une biodiversité, à l'image de la voie et du square, armature de la trame verte du quartier. Ce quartier de vie, venant s'installer à proximité des polarités urbaines, créera ainsi de nouvelles perspectives paysagères, participera au maillage inter-quartier et offrira de nouveaux lieux

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Annexe B à G correspondant aux différentes études spécifiques menées sur le site (Trafic / Air-Santé / Acoustique / Faune-Flore-Habitats / Caractérisation de zones humides / Pollution / Étude de sols et hydrogéologique)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les annexes permettent d'appréhender le projet dans le contexte urbain général mais aussi de préciser les principes d'aménagement retenus tant en terme urbain, paysager, architectural, écologique et technique. L'An.H présente le contexte, les principes d'aménagement retenus et précise les impacts du projet sur différentes thématiques tout en permettant de lister les mesures ERC et d'accompagnement de projet proposées. Les impacts induits par le projet peuvent être qualifiés comme limités voire même positifs : la désimperméabilisation du site, la création de maillage doux vers les polarités communales et les arrêts de transport en commun / les connexions inter-quartiers limitant les flux de véhicules / la mixité sociale et fonctionnelle (commerce / square / aire de jeux) participant à la convivialité des lieux. Le développement de la biodiversité sera favorisée par la plantation d'arbres / une végétalisation des coeurs d'îlot et des espaces de stationnement assurant une ouverture visuelle sur les bâtiments emblématiques / l'ouverture du square sur le futur tramway / une gestion différenciée et le choix d'espèces locales. Un choix de matériaux éco-responsables est envisagé pour limiter les surfaces imperméabilisées (revêtements de sol poreux et perméables type pavé à joint gazon, sables..) ainsi qu'une gestion alternative des eaux pluviales (gestion de la pluie centennale par infiltration complétée par un rejet à débit limité à 2l/s/ha) et la mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales. Des matériaux biosourcés, recyclés, de couleur claire seront utilisés et la mise en place de panneaux photovoltaïques est envisagée. En conclusion, le projet permettra de répondre aux besoins en logements sans consommer d'espaces et répondra aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette. En effet, le projet participera à la désimperméabilisation

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'historique du site, des enjeux identifiés et des principes d'aménagement envisagés sur le projet, nous pensons qu'il peut être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, le projet participera à terme à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble du quartier par : la reconversion du site assurant de nouvelles connexions entre les quartiers / la sécurisation des lieux / la proximité des polarités urbaines et desserte en transports en commun avec l'arrivée du tram / la préservation de bâtiments emblématiques et le développement de la trame verte et bleue sur le secteur en proposant de nouvelles perspectives paysagères / le choix de matériaux semi-perméables à perméables / le respect des objectifs fixes au PLU3.1 et SCOT / la reconversion urbaine favorisant une densification du secteur tout en

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

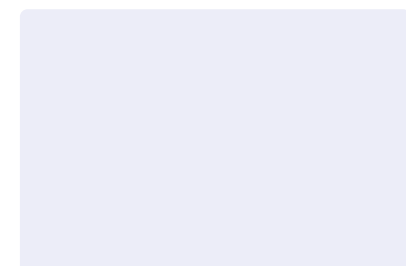
Nom RAULT

Prénom Francois-Xavier

Qualité du signataire Chef de projet 3F Notre Logis

À HALLUIN

Fait le 28-07-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)